



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 24868

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation préoccupante des chrétiens en Algérie. Suite à la loi du 28 février 2006 (ordonnance 06-03) qui régleme les cultes non musulmans en Algérie, des églises ont été fermées, des citoyens ont été arrêtés pour possession de littérature chrétienne et des condamnations à la prison ferme et à payer de fortes amendes ont été prononcées. Au cours des dernières années, l'Algérie a développé des partenariats dans différents domaines avec la France, et plus largement avec l'Union européenne. L'Algérie est également membre de l'ONU et signataire de la déclaration universelle des droits de l'Homme. L'Algérie remet pourtant en cause la liberté de conscience et de religion en accroissant la répression à l'égard des chrétiens. Il souhaite obtenir davantage d'informations sur la position de la France sur ce point précis.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, le ministère des affaires étrangères et européennes souhaite apporter les éléments de réponse suivants : le ministère des affaires étrangères et européennes suit avec une grande attention la situation des chrétiens d'Algérie. La France a toujours veillé à entretenir avec les autorités algériennes un dialogue régulier sur l'exercice des cultes. L'attention de nos interlocuteurs a ainsi été plusieurs fois appelée, y compris à haut niveau, sur le sort réservé aux chrétiens d'Algérie. Les services du ministère des affaires étrangères et européennes sont également en contact régulier avec les autorités ecclésiastiques, en France comme en Algérie. En outre, lors de la visite officielle qu'il a effectuée en Algérie les 21 et 22 juin 2008, le Premier ministre a rencontré Mgr Teissier, ancien archevêque d'Alger, et a visité la basilique Notre-Dame d'Afrique, qui symbolise justement la tradition de tolérance et d'ouverture dont l'histoire algérienne est empreinte. Il faut enfin souligner que le sort réservé aux chrétiens fait l'objet d'un débat au sein même de la société algérienne : le cas de Habiba Kouider, récemment inculpée pour prosélytisme, a ainsi suscité de nombreuses réactions dans la presse nationale. Les autorités françaises continueront de suivre avec attention la situation de la liberté de conscience et de cultes, en Algérie comme partout ailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24868

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4794

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8352